

NOTE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour du Conseil Municipal

Du lundi 03 juin 2024 à 18h
Salle du Conseil Municipal

➤ **Validation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024**

Voir PV ci-joint

1. Vote du budget primitif principal

Suite à la demande du Trésorier principal, il convient de modifier le budget principal 2024. Monsieur le Trésorier Principal demande que la cession d'immobilisation d'un montant de 1 000 € prévue en 2024 ne figure pas au compte 7751 et souhaite que le produit de cette cession apparaisse au chapitre 024 des recettes d'investissement.

Il convient donc d'effectuer les mouvements suivants et de ce fait revoter le budget primitif 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 023 : - 1 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 7752 : - 1 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 024 : + 1 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 021 : - 1 000 €

Vu les recommandations de Monsieur le Trésorier Principal ;

Vu les conseils de la préfecture ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal de la Commune 2024.

2. Approbation d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire

Le projet consiste en la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) dans des bâtiments neufs. La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la commune, propriétaire ; les locaux seraient loués à des praticiens qui y exerceraient à titre libéral.

Monsieur le Maire indique qu'il a été nécessaire de réaliser une étude de faisabilité afin d'évaluer les modalités techniques et financières de l'opération.

L'assiette foncière retenue est cédée après division cadastrale par le magasin LIDL, et supportera le futur projet de réalisation d'une « Maison de Santé Pluridisciplinaire » (construction neuve) pour le compte de la commune de Laroque d'Olmes et dans l'intérêt du territoire.

3. Lancement marché public maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer un marché unique concernant une Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Laroque d'Olmes et l'aménagement des espaces extérieurs.

4. Modification du quotient familial et reconduction des tarifs ALAE ALSH ALSH JEUNES ECOLE MUSIQUE

Un ajustement du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales est nécessaire.

En conséquence, il convient de modifier les barèmes du quotient familial sur les tarifs des activités ALAE, ALSH et ALSH juniors et de reconduire les tarifs de l'école de musique, de l'ALAE, de l'ALSH et de l'ALSH junior.

5. Mise en vente d'un ensemble immobilier

Considérant le besoin en financement de la commune pour mettre en place les projets votés,

Monsieur le Maire va proposer aux membres de l'Assemblée délibérante de regrouper la mise en vente de deux immeubles contigus, à savoir les immeubles « Cabirol » et « Sentenac », constitués des parcelles suivantes :

Dénomination	Adresse	Parcelles cadastrées	Contenance
Immeuble Cabirol	54 rue Saint-Jacques	B 704	00a 30ca
	9 Place de la Cabanette	B 705	02a 20 ca
Immeuble Sentenac	1 rue de l'Eglise	B 703	01a 05ca

6. Proposition de création d'une réserve communale de sécurité civile

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite et l'organisation des secours sont de la responsabilité des services qui en ont la mission, notamment des services d'incendie et de secours et que **la direction des opérations de secours est assurée par le Maire** (ou par le Préfet dans certains cas), responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve citoyenne, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L724-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

7. Convention de mandat travaux de voirie 2025

Depuis 2016, la CCPO a proposé aux Communes membres d'exercer par convention de mandat la Maîtrise d'ouvrage déléguée d'opérations de voirie.

La demande de financement groupée portée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a permis, les années passées, d'optimiser les financements ETAT au titre de la DETR. Pour rappel, les années précédentes, le financement dans le cadre de la DETR était de 50% maximum pour un montant des travaux plafonné à 700 000 € HT de dépenses.

Questions diverses

Laroque Autrement :

- 1) Ou en sont les travaux prévus de la rue de l'église et de la place de la république ? Cela avait été budgétisé.
- 2) Que comptez-vous faire pour régler le problème des chiens mordants sur la commune de Laroque d'Olmes Deux personnes ont déjà porté plainte pour ce problème récurrent.
- 3) Pouvez-vous communiquer le coût de la piscine municipale pour la saison d'été ?